



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 janvier 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

En tant que Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de m'adresser à vous en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, au sujet du débat consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui s'est déroulé aujourd'hui au Conseil.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité a rejeté la requête légitime du Mouvement des pays non alignés de participer à ses délibérations, l'empêchant ainsi d'exprimer son point de vue et de formuler des propositions. On rappellera que le Mouvement des non-alignés est composé de 118 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont une majorité écrasante d'États du Moyen-Orient.

Par sa décision, le Conseil de sécurité démontre à nouveau son manque de transparence et l'urgente nécessité d'une réforme approfondie, y compris de ses méthodes de travail.

Le Mouvement des pays non alignés est pleinement conscient du fait qu'en tant que Président du Conseil de sécurité et de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne, vous avez soutenu sans réserve le droit légitime du Mouvement à exprimer sa position au Conseil lorsque des questions l'intéressant directement y sont examinées, comme c'était le cas aujourd'hui. Nous savons que d'autres membres du Conseil sont résolument favorables à ce droit. Il est donc regrettable que certains membres permanents refusent de nous laisser exprimer nos opinions et formuler des propositions.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration que Cuba devait prononcer au nom du Mouvement des pays non alignés (voir annexe) comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe de la lettre datée du 30 janvier 2008
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Rodrigo Malmierca Díaz,
Représentant permanent de Cuba auprès
de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité
de Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés, à l'occasion
du débat consacré par le Conseil de sécurité
à la situation au Moyen-Orient, y compris
la question palestinienne**

New York, le 30 janvier 2008

J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés.

En dépit de la récente reprise à l'échelon international du processus de paix engagé au Moyen-Orient et des négociations bilatérales entre les camps israélien et palestinien pour la première fois depuis plus de sept ans, la situation sur le terrain continue de se détériorer et reste marquée par des violences meurtrières, l'instabilité et de graves tensions. En grave violation du droit international et allant à l'encontre du processus de paix, Israël, puissance occupante, poursuit notamment ses attaques militaires contre le peuple palestinien du territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, et l'expansion de ses colonies illégales, ainsi que la construction du mur en Cisjordanie, y compris dans Jérusalem-Est occupée et ses alentours, et continue d'imposer des bouclages et des restrictions à la liberté de déplacement, notamment en faisant le siège de la bande de Gaza, dont la population civile palestinienne, isolée et prise au piège, continue de subir les effets d'une grave crise humanitaire. Parallèlement, au Liban, la situation reste complexe et l'occupation israélienne du Golan syrien se poursuit.

Toutes ces réalités ont des effets non seulement sur la région du Moyen Orient mais aussi sur l'ensemble de la communauté internationale en raison de leurs graves répercussions sur les perspectives de paix, de sécurité et de stabilité dans la région et au-delà.

Tout en prenant acte de l'action qui a été menée récemment afin de faire avancer la cause de la paix, le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu que le non-respect du droit international par la puissance occupante reste un obstacle majeur à l'établissement d'une paix juste, durable et globale. À cet égard, il regrette à nouveau que le peuple palestinien souffre depuis plus de 40 ans de la brutale occupation militaire et de la colonisation de ses terres par Israël depuis 1967 et reste privé de ses droits fondamentaux, y compris du droit à l'autodétermination et du droit au retour des réfugiés de Palestine, qui leur sont reconnus par le droit international et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le territoire palestinien occupé, le nombre de personnes décédées, blessées, déplacées, sans abri, frappées par la pauvreté ou privées d'accès aux services de base continue d'augmenter à un rythme inquiétant. Le taux de pauvreté y est de 65,8 % et atteint plus de 79 % dans la bande de Gaza. Les bouclages et la limitation des mouvements des personnes et des biens, y compris de l'assistance humanitaire et médicale, imposés par Israël, rendent quasiment impossible toute reprise de l'économie palestinienne et contribuent à amplifier la crise humanitaire.

En outre, en violation des dispositions de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale du 20 juillet 2004, affirmant que la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est contraire au droit international, Israël poursuit l'édification de ce mur et continue, dans ce cadre, d'imposer un régime de permis. Le Mouvement des pays non alignés reste vivement préoccupé par les immenses ravages économiques, matériels et sociaux que le mur a provoqués en divisant le territoire palestinien occupé en plusieurs enclaves murées et en coupant Jérusalem-Est du reste du territoire, ce qui a abouti à une destruction complète de l'unité, de l'intégrité et de la contiguïté territoriale du territoire palestinien, anéanti des communautés entières et obligé des milliers de civils palestiniens à se déplacer et des dizaines de milliers d'autres à vivre dans des cantons isolés.

Le Mouvement des pays non alignés lance à nouveau un appel à Israël, puissance occupante, afin qu'il mette fin à toutes ses violations des droits du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et remplisse scrupuleusement ses obligations en vertu du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Le Gouvernement libanais n'a cessé de tenter de stabiliser la situation sur son territoire à la suite de la brutale agression et des graves violations de l'intégrité et de la souveraineté territoriale du Liban commises par Israël.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa satisfaction face aux mesures prises par le Gouvernement libanais pour appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en particulier le déploiement des forces armées dans la région au sud du Litani et le long de la Ligne bleue. Il se félicite également du déploiement des forces armées libanaises le long des frontières nord et est du Liban en vue de les sécuriser et de les stabiliser.

Le Mouvement des pays non alignés demeure profondément préoccupé par les violations israéliennes de la Ligne bleue par voie aérienne et terrestre, au mépris de la résolution 1701 (2006). Il engage fermement Israël à mettre fin à son occupation de la partie nord de la ville d'Al-Ghajar, au nord de la Ligne bleue, et de s'abstenir immédiatement de toute violation de la souveraineté du Liban et de la résolution 1701 (2006) ainsi que de toute provocation des forces armées libanaises ou de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il appelle à un règlement rapide de la question des fermes de Chebaa dans le respect de l'intégrité territoriale du Liban, conformément aux dispositions de la résolution 1701 (2006). Il demande à toutes les parties de coopérer en vue de protéger les droits souverains du Liban dans cette zone et salue les importants efforts entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

Le Mouvement des pays non alignés est très conscient du problème énorme que posent au Liban les quelque 1,2 million de bombes à sous-munitions qu'Israël a lancées pendant son agression contre ce pays en 2006. Il condamne encore une fois

l'emploi de telles armes par Israël et déplore le fait qu'elles aient causé de nombreuses victimes. Il engage fermement Israël à indiquer les lieux exacts où ces armes meurtrières ont été lancées et à fournir les cartes des mines posées pendant l'occupation du Sud-Liban.

Le Mouvement des pays non alignés exprime son appui au plan d'action intégré présenté dans le communiqué relatif au Liban publié le 5 janvier par les ministres des affaires étrangères des pays membres de la Ligue des États arabes. Il salue l'action menée par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes afin de réaliser ce plan d'action.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures prises ou qui seront prises par Israël, puissance occupante, aux fins de modifier les conditions juridiques, physiques et démographiques et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé ainsi que les mesures prises par Israël pour y exercer sa juridiction et son administration sont nulles, non avenues et sans effet juridique.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme également que toutes ces mesures, notamment la construction et l'expansion illégales des colonies israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, constituent une violation du droit international, des accords internationaux ainsi que de la Charte et des résolutions des Nations Unies, y compris la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, et de la quatrième Convention de Genève, et un défi lancé à la communauté internationale. Il exige qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et qu'il se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Le Mouvement des pays non alignés espère que les efforts récemment menés à l'échelon international contribueront de manière tangible à un règlement global, juste, durable et pacifique sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et des principes du droit international.

Le Mouvement des pays non alignés espère que cette action permettra, à terme, de mettre fin à l'occupation de tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, à savoir le territoire palestinien, y compris Jérusalem et le Golan syrien occupé, et aboutira à la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem pour capitale, ainsi qu'au règlement de la question des réfugiés sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son soutien au processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et du principe de l'échange de terres contre la paix. Il s'oppose aux tentatives de modifier le mandat du processus de paix et à l'imposition de mesures et stratégies unilatérales visant à permettre à Israël, puissance occupante, de dicter une solution unilatérale et illégale.

Le Mouvement des pays non alignés continuera d'apporter son soutien et de participer à l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, fondée sur toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route.